Commentaire – Berne, le 5 novembre 2025

La FMH salue l'approbation du Conseil fédéral de ce jour pour des ajustements urgents du TARDOC et des forfaits ambulatoires

La FMH se félicite de la décision du Conseil fédéral d'approuver les améliorations proposées par les partenaires tarifaires pour le TARDOC et les forfaits ambulatoires. Ces ajustements ciblés, élaborés dans le cadre d'une collaboration constructive, facilitent la mise en œuvre du nouveau tarif ambulatoire dès le 1er janvier 2026 et montrent que des adaptations rapides sont possibles.

Les modifications approuvées permettront notamment :

- de facturer les prestations de pathologie via le TARDOC. Initialement ces prestations étaient réparties de manière très hétérogène dans les forfaits ;
- de facturer séparément les thérapies combinées (par exemple radiothérapie et chimiothérapie le même jour) dans le traitement des tumeurs malignes ;
- de préciser les prestations qui peuvent être facturées en cas d'urgences hospitalières et les « prestations non médicales » de surveillance et de suivi ;
- de garantir la facturation du traitement simple des plaies avec le TARDOC plutôt que les forfaits.

Grâce à l'approbation de ces corrections urgentes, le TARDOC et les forfaits ambulatoires pourront être introduits dans de meilleures conditions. Le développement annuel des structures tarifaires ambulatoires basé sur les données reste central pour une prise en charge médicale de qualité, adaptée au bénéfice des patients.

Informations complémentaires
www.fmh.ch

Renseignements
Domaine Politique & communication de la FMH
Tél. 031 / 359 11 50, courriel : kommunikation@fmh.ch

Féderation des médecins suisses FMH
La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente près de 46 000 membres et fédère plus de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.